

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES
DE NOUVELLE-CALEDONIE

Nouméa, le 17 AVR. 2019

Pôle action économique
1, rue de la République
BP 13 - 98845 NOUMEA
Site Internet : www.douane.gouv.nc

Plan de classement :

Affaire suivie par : Valérie BIBERT

Téléphone : (687) 26.59.04

Télécopie : (687) 27.64.97

Courriel: dr-nouvelle-caledonie@douane.finances.gouv.fr

Réf :

19000752

AVIS AUX OPERATEURS

Objet : Boîte fonctionnelle du pôle action économique de la direction régionale des douanes de Nouvelle-Calédonie.

J'informe mesdames et messieurs les opérateurs que toute demande relative à l'application de la réglementation et de la fiscalité douanières ainsi que les mesures du commerce extérieur, doit être transmise sur la boîte fonctionnelle du pôle action économique :

pae-nouvelle-caledonie@douane.finances.gouv.fr

Il est rappelé que seuls les dossiers et demandes nécessitant une expertise de fond et soumis à une décision du directeur régional doivent être adressés au PAE.

Aucune question ne devra être posée directement sur la messagerie individuelle du rédacteur-référent.

Les questions d'ordre général (formalités de dédouanement, régimes tarifaires préférentiels, régimes économiques...) doivent être adressées au bureau d'information du public du Port (tél : **26.54.13** ou mél : **port-noumea@douane.finances.gouv.fr**) ou au bureau de douane de rattachement.

Ces dispositions sont d'application immédiate.

Le directeur régional,



Denis GILIGNY